



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
On the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



POUR USAGE OFFICIEL

DC/99-21

Le 15 septembre 1999]

**COMITÉ DE LIAISON DE L'ACTION DE LA
BANQUE ET DU FONDS DANS LE SECTEUR FINANCIER (FSLC)**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Vous trouverez ci-joint, en vue de la réunion du 27 septembre 1999 du Comité du développement, un rapport d'activité du Comité de liaison de l'action de la Banque et du Fonds dans le secteur financier, établi par le personnel de la Banque, du Fonds et de l'Association Internationale de Développement, qui sera examiné au point 2.A de l'Ordre du jour provisoire. Les Ministres sont invités à traiter ce sujet dans leurs déclarations écrites.

* * *

Le présent document faisant l'objet d'une diffusion restreinte, il est demandé à des destinataires de respecter son caractère confidentiel et de s'abstenir de le reproduire ou de le citer.

**Rapport d'avancement
du Comité de liaison Banque — Fonds dans le secteur financier (FSLC)**

Rapport établi par le Comité
et approuvé par Stefan Ingves et Manuel Conthe

10 septembre 1999

En septembre 1998, les Conseils de la Banque et du Fonds ont respectivement approuvé la décision prise par les directions des deux institutions de créer un Comité de liaison de leur action dans le secteur financier (FSLC), composé de cadres supérieurs, dans le but de renforcer leur collaboration¹. Le présent rapport rend compte des activités menées par le FSLC depuis le premier rapport soumis en avril dernier².

L'importance d'une collaboration accrue entre la Banque et le Fonds a été relevée à de nombreuses occasions. Dans les communiqués publiés lors de l'Assemblée annuelle de 1998, le Comité intérimaire et le Comité du développement ont souligné que cette collaboration devait être renforcée en vue d'aider les pays à consolider leurs systèmes financiers et d'améliorer les mécanismes opérationnels, le partage des informations et la diffusion des normes internationales³. Plus récemment, dans le rapport sur le renforcement de l'architecture financière internationale présenté au sommet économique de Cologne en juin 1999, les ministres des Finances du Groupe des 7 recommandaient d'étendre la portée et d'accélérer le rythme des efforts de collaboration entre la Banque et le Fonds, de même qu'avec les organismes nationaux et internationaux pertinents de réglementation et de contrôle. Ils ont noté que ces efforts doivent conduire à des gains d'efficacité dans l'organisation et le déploiement des ressources, de façon à améliorer la détection des premiers signes de faiblesse dans les systèmes financiers et la riposte aux crises, la conception et la mise en oeuvre des programmes concernant les secteurs financiers, et l'assistance technique aux pays membres⁴.

¹ Voir *Review of Bank-Fund Collaboration in Strengthening Financial Systems*, SM/98/224 et SecM98-732, paragraphe 28. Le FSLC comprend six membres, à savoir trois cadres supérieurs de la Banque et trois cadres supérieurs du Fonds. Les coprésidents sont, pour le Fonds, Carl-Johan Lindgren, du Département des questions monétaires et de change (MAE) et pour la Banque, depuis le 1^{er} juillet 1999, Gerard Caprio, du Groupe Stratégie et politiques du secteur financier. Les autres membres sont, pour le Fonds, des représentants du MAE et du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques (PDR), et pour la Banque, des représentants du Département Réduction de la pauvreté et gestion économique (PREM) et de la Vice-présidence pour le secteur financier (FSEVP).

² *Progress Report on the Bank-Fund Financial Sector Liaison Committee (FSLC)*, SM/99/89 et SecM99-248.

³ *Communiqué du Comité intérimaire du Conseil des Gouverneurs du Fonds monétaire international*, Washington, 4 octobre 1998. *Communiqué du Comité du développement*, Washington, 5 octobre 1998.

⁴ *Strengthening the International Financial Architecture - Report of G7 Finance Ministers to the Köln Economic Summit*, Cologne, 18-20 juin 1999, paragraphe 34.

Les activités du Comité depuis avril

Le FSLC a pour principal objectif de renforcer la coordination et l'efficacité opérationnelles des activités de la Banque et du Fonds dans le secteur financier. En aidant les deux institutions à se mettre d'accord systématiquement sur la répartition des tâches dès le début des activités, on s'assurera que les conseils et le soutien fournis aux pays membres sont de qualité élevée, viables et opportuns, et que les ressources limitées sur le plan des experts sont utilisées au mieux. Depuis avril dernier, les activités du Comité ont visé à :

- aider au lancement du programme pilote d'évaluation du secteur financier (FSAP) ;
- améliorer la coordination des programmes de travail dans le secteur financier ;
- offrir un forum dans lequel la Banque et le Fonds peuvent rechercher un plus large consensus sur les orientations relatives au secteur financier ;
- assurer la coordination de la contribution de la Banque et du Fonds aux actions entreprises au plan international dans le secteur financier ; et
- étudier des questions ponctuelles liées aux activités des deux institutions dans le cadre de diverses initiatives pour le secteur financier.

Programme d'évaluation du secteur financier⁵

En mai dernier, les directions du Fonds et de la Banque ont décidé d'entreprendre un programme pilote conjoint d'évaluation du secteur financier (FSAP). Un rapport détaillé sur le déroulement du programme est présenté à part. En résumé, ce nouveau programme vise à assurer une meilleure couverture et une meilleure analyse des systèmes financiers des pays membres, et une utilisation plus efficace des ressources dont on dispose en matière d'experts, grâce à une collaboration plus étroite, notamment dans le cadre de missions conjointes. Les évaluations effectuées seront mises à profit pour les activités des deux institutions dans le secteur financier, en particulier les Consultations au titre de l'article IV du Fonds, et pour la Banque, les Examens sociaux et structurels et les Stratégies d'assistance aux pays. Le programme doit servir de base à un dialogue de politique générale plus efficace avec les autorités nationales et aider, par conséquent, les pays à remédier aux faiblesses de leur secteur financier et à identifier les priorités du développement financier à long terme.

Bien que le comité de liaison ne participe pas directement aux évaluations individuelles de pays ni à la détermination de la portée des évaluations, il a coordonné en grande partie la mise au point initiale et le suivi général du programme conjoint. En particulier, le comité a coordonné la sélection des pays faisant partie du programme et l'établissement des procédures à suivre pour

⁵ Une description générale du programme FSAP a été présentée aux Conseils de la Banque et du Fonds en mai 1999 (SecM99-371 et SM/99/116 respectivement).

l'organisation de missions conjointes, en ce qui concerne notamment les termes de référence des missions, le partage des responsabilités entre la Banque et le Fonds, et le contenu et la forme des rapports de mission.

Dans la coordination du FSAP, le comité s'est efforcé de trouver des moyens de mieux faire connaître les objectifs et les processus du programme au sein des deux institutions. Il a organisé à cet effet, en juillet dernier, une réunion conjointe du personnel de la Banque et du Fonds pour discuter de ces questions et d'autres questions de coordination⁶.

2. COORDINATION FUTURE DES PROGRAMMES DE TRAVAIL

La collaboration entre les membres du personnel de la Banque et du Fonds chargés des questions relatives au secteur financier est généralement bonne. Les problèmes de coordination éventuels sont dus essentiellement à une communication insuffisante ou au non-partage des informations. Par ailleurs, le renforcement de la collaboration entre les deux institutions dans le cadre du FSAP, de même que dans les situations de crise, rend nécessaire de fixer des directives plus précises de coordination pour les activités opérationnelles relatives au secteur financier. C'est pourquoi le FSLC, en consultation avec les régions de la Banque et les départements du Fonds et dans le contexte général de la collaboration entre les deux institutions, a préparé le document *Guidelines on Collaboration between the Bank and the Fund in Financial Sector Work*, qui a été distribué par les directions au personnel en juin 1999⁷.

Les *directives* fixent en détail les normes de collaboration qui doivent être respectées en ce qui concerne : la communication fréquente et régulière entre les personnels de la Banque et du Fonds à travers l'échange de listes de points de contact et de publications ; l'échange de documentation sur les programmes de travail et les calendriers des missions ; et les concertations sur des questions de politique générale et des questions opérationnelles, comme le traitement des informations sensibles et confidentielles. D'autre part, le personnel est encouragé à organiser des missions conjointes si cela peut conduire à une utilisation plus efficace des ressources sur le plan des experts et éviter des doubles emplois. D'après les directives, dans les situations de crise où les problèmes du secteur financier occupent une place importante, la norme est censée être d'organiser des missions conjointes ou de faire participer des membres de l'autre institution à des missions que l'on organise.

En vue de poursuivre l'amélioration de la coordination au niveau des programmes de travail, la Banque et le Fonds sont en train de mettre en place des bases de données perfectionnées sur les programmes de travail, notamment dans le secteur financier. Ces bases de

⁶ Il s'agissait de la deuxième d'une série de réunions prévues pour améliorer la coordination des programmes de travail dans le secteur financier. La première réunion, en mars 1999, avait surtout porté sur les modes de coordination.

⁷ L'intention de préparer de telles directives (appelées à l'époque Code de conduite) avait été annoncée dans le premier rapport du FSLC aux directions.

données contiendront des informations sur les calendriers des missions et les personnes à contacter.

3. ÉLARGIR LE CONSENSUS SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

En juin dernier, le comité a institué une série de séminaires périodiques sur le secteur financier en vue d'améliorer l'échange de connaissances et d'expériences institutionnelles entre la Banque et le Fonds, et de favoriser le consensus sur des questions spécifiques de politique générale. Ces séminaires s'adressent au personnel régional et aux autres membres du personnel qui sont chargés du secteur financier dans les deux institutions. Le premier séminaire a porté sur les questions relatives aux régimes d'assurance des dépôts. Le deuxième séminaire, prévu au début d'octobre, sera axé sur le règlement des faillites.

4. COORDONNER LA PARTICIPATION AUX EFFORTS INTERNATIONAUX

Le comité a un rôle à jouer dans la coordination des contributions respectives de la Banque et du Fonds à diverses initiatives internationales dans le secteur financier. Par exemple, il a contribué à définir, de pair avec la BRI, une initiative dont le but est de créer un répertoire consolidé des moyens de formation offerts par les autorités nationales et les institutions financières internationales sur les questions relatives au secteur financier. Le répertoire est maintenant placé sous le contrôle du Forum pour la stabilité financière. Les travaux menés par le comité, à l'intention du personnel de la Banque et du Fonds, sur l'inventaire des normes internationales et l'identification des bonnes pratiques dans le secteur financier ont été également mis à profit pour les activités du Forum dans ce domaine.

Au cours des derniers mois, le comité a coordonné les travaux du personnel de la Banque et du Fonds avec ceux du Comité de Bâle, en vue de la rédaction d'un document sur la méthodologie à suivre pour vérifier la bonne application des principes de base d'un contrôle bancaire efficace. Dans le cadre du comité, les institutions ont également eu des échanges de vues préliminaires sur les propositions de révision des normes de fonds propres.

5. EXAMEN DE QUESTIONS PONCTUELLES

Le comité a traité d'autres questions ponctuelles concernant les activités dans le secteur financier. Depuis la présentation du dernier rapport, il a examiné les efforts en cours à la Banque et au Fonds pour aider les pays à identifier les problèmes posés dans le secteur financier par le passage à l'an 2000 et à préparer des plans de riposte. Il a également débattu des intentions des deux institutions en ce qui concerne la reconstruction du Kosovo. Enfin, le comité reste prêt à se saisir des problèmes entre le personnel de la Banque et le personnel du Fonds dans le secteur financier qui ne peuvent pas être traités au niveau des pays. Les quelques problèmes de cette nature qui se sont posés ont été réglés de manière officieuse par les coprésidents.

Le programme de travail du Comité pour la période à venir

Le comité a l'intention de se concentrer sur les domaines suivants pendant les six prochains mois :

- Faciliter la mise en oeuvre des prochaines étapes du **programme pilote FSAP**. Le comité suivra les enseignements du programme, notamment les problèmes éventuels au niveau des pays, et veillera à ce qu'il en soit tenu compte pour les activités dans les pays suivants. Le comité fera également en sorte que les connaissances acquises durant les missions FSAP soient retenues au niveau opérationnel pour servir de base aux travaux futurs.
- Alors que les problèmes de confidentialité et de partage des informations se posent dans tous les domaines d'activité de la Banque et du Fonds, il est nécessaire de disposer d'un **protocole sur le traitement des informations financières confidentielles** et sur la divulgation des informations spécifiquement dans le cadre du FSAP. Le comité s'emploiera à mettre au point ce protocole, tout en aidant à résoudre les problèmes de partage des informations en général à la Banque et au Fonds.
- Le comité poursuivra ses efforts en faveur d'un **échange d'informations** plus systématique et plus continu entre les membres du personnel de la Banque et du Fonds en ce qui concerne les programmes de travail dans le secteur financier, les calendriers de publication des documents, les données et les analyses provenant de sources extérieures et les listes de point de contact dans les institutions. Les réunions du comité de liaison resteront ouvertes et les comptes rendus continueront à être distribués. Cet échange d'informations contribuera à éliminer les doubles emplois et permettra d'offrir des conseils cohérents et une approche stratégique du développement du secteur financier.
- En vue de rehausser la qualité des conseils de politique générale, le comité continuera de rechercher des moyens d'**améliorer le partage des connaissances et le consensus** entre la Banque et le Fonds sur les problèmes relatifs au secteur financier, au moyen de l'organisation de séminaires et d'autres formes de synergie.

Conclusions

Pendant sa première année d'existence, le FSLC s'est employé à resserrer la coordination entre la Banque et le Fonds dans les travaux relatifs au secteur financier. Alors que ses activités ont d'ores et déjà été suivies de résultats, l'effort d'amélioration de la collaboration entre les deux institutions reste à poursuivre. Le comité présentera son prochain rapport d'activité dans six mois environ.